

Commission eau- assainissement- environnement

Rapport de la réunion du 10/12/2015

Présents : Annaïck Franchini, Denis Ménétrier, Lionnel Marchal, Ludovic Brennot, Eric Fauchon

Excusés : Jacky Georges, Daniel Simon

- rapide c.r de la précédente séance

- Eaux agressives : suite à la réunion d'information du 08/10/15 à la maison communautaire où étaient invitées les communes concernées, dont Chaux la Lotière, il convenait de préciser aux membres de la commission ce qui était entendu par agressivité de l'eau. Ces explications ont été données par Annaïck ainsi que les solutions possibles pour réduire les risques de corrosion/dissolution des tuyauteries. Après en avoir débattu, les membres de la commission estiment que les coûts engendrés par l'installation de systèmes palliant à ce problème sont prohibitifs. De plus, sur nos 2 sources, seule Gigot semble dépasser les normes admises. Le réseau communal étant en bon état général, les risques de dissolution sur celui-ci semblent, en l'état actuel des connaissances, limités. On ignore par contre l'état des réseaux privés et c'est pourquoi la commission recommande au conseil d'informer la population du village sur les risques encourus, en particulier dans le cas de canalisations en plomb.

-Loi NOTRe : Eric présente rapidement la loi et en précise les conséquences dans le cas de la compétence eau et assainissement. A l'échéance 2020 au plus tard, les communes seront dessaisies de cette compétence au profit des EPCI (Établissements Publics de Coopération Inter communautaire, dans notre cas, la CCPR). La commission constate que le citoyen de base perdra ainsi encore un peu plus prise sur son environnement quotidien et devra donc subir ce qui tombera « d'en haut », sans moyen efficace pour donner son opinion et se faire entendre.

- Épandage des boues de station de la ville de Besançon sur le territoire du Cordonnet avec risque de pollution de nos captages : A partir des cartes d'épandage ainsi que les relevés géologiques de la commune du Cordonnet (que nous remercions pour ce prêt!), la commission a pu se rendre compte que, même si les marquages à la fluorescéine réalisés il y a quelques années n'ont pas fait apparaître de communication **à l'étiage** entre les eaux de surface du Cordonnet et nos sources, ce risque reste d'autant plus évident qu'une faille géologique passe à cet endroit. En conséquence, la commission recommande au conseil d'émettre des protestations auprès des autorités concernées ainsi que son soutien à la commune du Cordonnet à propos des très vives réserves émises lors de l'enquête publique ainsi que la pétition émanant d'un collectif d'habitants.

-Questions diverses :

protection des captages : La commission eau rejoint les conclusions de celle d'urbanisme quant au choix des barrières à mettre en place sur le chemin de la Brêle. Double barrière se relevant avec chicane centrale autorisant le passage des piétons, cavaliers et cyclistes. Le fait de ne pas cadenasser ces barrières provoque de sérieux doutes chez certains membres quant à leur efficacité.

Après consultation des documents relatifs aux zones de protection étendues de nos captages, il semble qu'une grande partie de notre forêt communale s'y trouve englobée. En

conséquence, la commission demande au conseil de bien vouloir matérialiser les zones à protéger sur le terrain afin d'avertir bûcherons, débardeurs et affouagistes des risques de pollution.

Suite à la décision du conseil de fusionner les budgets eau et assainissement, il lui est demandé si cette décision aura une influence sur la façon de tarifier les services.

La séance prend fin pas très tard...

Il est à noter que Annaïck Franchini, salariée par la CCPR, n'a pas participé aux débats concernant celle-ci afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Notre commission n'a, de toute façon, qu'un rôle consultatif !

Le rapporteur : Eric Fauchon